



Instructions de Course

NATIONAL SUD AFL

11 au 13 novembre 2022

Organisation : CERCLE DE VOILE DE MARSEILLAN

Préambules aux règles :

- La mention [NP] (« No Protest ») dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
- La mention [DP] (« Discretionary Penalty ») identifie les règles des IC sujettes à pénalité discrétionnaire (RCV 64.6)

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. Les « règles » telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) et les règlements sportifs de la classe AFL avec les modifications suivantes :
si l'épreuve des ILCA comprend une ou des classes au nombre d'inscrits supérieur à 70, les courses de ces classes pourront se disputer en groupes. Dans ce cas, l'épreuve comportera une phase qualificative (groupes « Jaune - J » et « Bleu - B ») et une phase finale (groupes « Or » et « Argent »)
Le règlement spécifique à cette organisation sera, en cas de besoin, défini dans une annexe spécifique publiée à la fin de la phase d'inscription.
- 1.2. Les réglementations liées à la sécurité sanitaire dans le cadre de la pandémie de la Covid.
- 1.3. Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents/es et accompagnateurs/trics de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants/es ou accompagnateurs/trices. Un/e concurrent/te ou accompagnateur/trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69."
- 1.4. **Langue officielle**
En cas de traduction des textes français régissant l'épreuve et de conflit dans la traduction des textes (instructions de course (« IC »), annexes, textes du Jury, etc..), **le texte français prévaudra.**
- 1.5. Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice.



Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le site :

<https://cvmarseillan.fr/tableau-officiel-ilca-championnat-mediterranee-2022-23-cvm-11-12-13-novembre/>

au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prendra effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront mis en ligne à l'adresse :

<https://cvmarseillan.fr/tableau-officiel-ilca-championnat-mediterranee-2022-23-cvm-11-12-13-novembre/>

En cas d'impossibilité d'accéder aux avis par le biais du site, un affichage sera mis en place sous le barnum sur la terrasse sud du club et la version qui fera foi sera l'affichage physique.

[NP] Aucun document imprimé ne sera distribué.

3.2 Le PC course est situé au Cercle de Voile de Marseillan

Tel 04 67.77.65.22 – e-mail : cvmarseillan@free.fr

3.3 Un briefing quotidien à l'attention des coureurs et des accompagnateurs aura lieu dehors, sous le barnum situé devant le CVM..

Horaires des Briefings :

Date	
Vendredi 11 novembre	13.00
Samedi 12 novembre	09.30
Dimanche 13 novembre	09.30

4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres. (cf IC 1.3)

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse au premier étage du club.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalée de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

5.3 [DP] L'envoi du pavillon D (« Danger ») avec un signal sonore signifie « Les bateaux ne sont pas autorisés à quitter le rivage »

Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de 30 minutes après l'affalée du pavillon D ».



6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Confirmation d'inscription : Se référer à l'AdC Art 9
- 6.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : Sans objet
- 6.3 **Dates et nombre des courses :**

Date	
Vendredi 11 novembre	De 1 à 3 courses
Samedi 12 novembre	De 1 à 3 Courses
Dimanche 13 novembre	De 1 à 3 Courses

- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2

6.6 Horaires des courses

L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à :

Date	
Vendredi 11 novembre	14.30
Samedi 12 novembre	11.00
Dimanche 13 novembre	10.30

- 6.7 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.8 Le dernier jour de courses programmé, aucun début de procédure ne sera fait après 16.00.

7. FORMAT DES COURSES

Le format des courses sera conforme au règlement sportif de la classe AFL.

8. PAVILLONS DE CLASSE ET IDENTIFICATION

- 8.1 **ILCA 4** : pavillon 4.7 écrit bleu sur fond blanc
ILCA 6 : pavillon logo laser sur fond vert
ILCA 7 : pavillon logo laser sur fond blanc

9. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** « ZONES DE COURSE ».

10. LES PARCOURS

- 10.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 10.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

Parcours		Signal
« TRAPEZE OUT » :	Parcours 1	Pavillon à fond banc, chiffre « 1 » en noir
« TRAPEZE IN » :	Parcours 2	Pavillon à fond banc, chiffre « 2 » en noir
« AU VENT / SOUS LE VENT »	Parcours 3	Pavillon à fond banc, chiffre « 3 » en noir

11. MARQUES

11.1 Les marques de parcours sont définies dans les annexes « Parcours » :

11.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

12. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES :

Sans objet

13. LE DEPART

13.1 **Ligne de départ** : entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur un bateau du comité de course à l'extrémité bâbord.

13.2 **Zone de départ** : [DP] [NP]

Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent quitter la zone de navigation pré-départ constituée par une ligne située à 50 mètres de tout point de la ligne de départ et/ou du parcours potentiel que pourra effectuer un voilier en course

Les bateaux qui ne respectent pas cette règle pourront faire l'objet d'une réclamation de la part du Comité de Course, ou du Jury

13.3 **Prendre le départ** :

Un bateau qui ne *prend pas le départ* au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

14.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible.

Quand, lors d'un changement ultérieur une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

14.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14.3 **Parcours Au vent / Sous le vent** : En cas de changement de parcours au vent, le nouveau parcours conservera la configuration d'origine (La bouée 1 A sera remouillée)

15. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera :

Parcours 1 et 2 : entre un mât arborant un pavillon bleu sur un bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque d'arrivée à l'extrémité bâbord.



Parcours 3 : entre un mât arborant un pavillon bleu sur un bateau du comité de course à l'extrémité au vent et le côté parcours de la marque d'arrivée à l'extrémité sous le vent.

16. SYSTEME DE PENALITE

- 16.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par la pénalité d'1 tour.
- 16.2 **L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :**
La règle P2.3 ne s'applique pas et la règle P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 16.3 Un arbitrage semi-direct pourra être mis en place à la demande de la classe

17. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

17.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour la marque 1	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
ILCA	40 minutes	20 minutes	60 minutes

- 17.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5)
- 17.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 17.4 Si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans le temps limite pour la marque 1, la course sera annulée. Ceci modifie la RCV 32.1(d)

18. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 18.1 Pour chaque groupe/flotte en course, le temps limite de réclamation est de
- 60 minutes après que le dernier bateau de chaque groupe/flotte a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé sur l'eau qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
 - 30 minutes après que le comité de course a signalé à terre « Plus de course aujourd'hui »
 - L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.
- 18.2 Les formulaires de demandes d'instruction seront disponibles de préférence en ligne sur le site : <https://cvmarseillan.fr/tableau-officiel-ilca-championnat-mediterranee-2022-23-cvm-11-12-13-novembre/>
En cas d'impossibilité de communication par informatique, des documents papier seront disponible à l'accueil du CVM
- 18.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.
- 18.4 Les réclamations seront instruites dans la Salle Jury du CVM, commençant si possible à l'heure indiquée au tableau officiel. Un retard dans l'heure du début de l'instruction ne pourra être motif à demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1.(a).
L'annexe « T », Conciliation pourra être appliquée. La pénalité de 30% sera calculée sur le nombre des inscrits du groupe concerné



Les instructions et/ou les conciliations du jury pourront être menées avant l'heure limite de dépôt des réclamations ou avant l'heure indiquée au tableau officiel après accord de toutes les parties.

19 CLASSEMENT

La méthode de classement sera conforme au règlement sportif de la classe ILCA

19.1 **TROIS (3) courses** doivent être validées pour valider la compétition.

19.2 **Calcul des scores**

(a) Quand MOINS de QUATRE (4) courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand QUATRE (4) courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

20 REGLES DE SECURITE

20.1 La règle 40.1 s'applique à tout moment dès qu'un bateau est sur l'eau. (Réf : dernier alinéa de la RCV 40.2)

20.2 En cas de conditions météo fortes un émargement pourra être mis en place avec un envoi d'un pavillon O.

20.3 **[DP] [NP]** Dans le cas de la mise en place d'un émargement, Les infractions seront pénalisées par :

- Défaut d'émargement départ : DSQ à la 1^{ère} course du jour
- Défaut d'émargement retour : DSQ à la dernière course du jour
- Défaut d'émargement départ et retour : DSQ à toutes les courses du jour.

20.4 **[DP] [NP]** Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20.5 **Rappel** : l'envoi du pavillon « V » sur le bateau du comité et sur d'autres bateaux du dispositif de surveillance signifie :

« Tous les bateaux officiels et accompagnateurs sont appelés à une veille attentive sur le canal de communication du comité de course, à prêter une attention particulière à tout équipage en situation de difficulté, et à rapporter dès que possible leurs observations au Comité de Course ». Ceci modifie la RCV 37.

20.6 Le canal de communication du comité de course sera le canal **VHF 77**

21. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

[DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être présentées à la première occasion raisonnable.

22. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

22.1 Au moment de la confirmation d'inscription, les concurrents pourront être tenus de signer un engagement sur l'honneur de leur respect des règles de jauge.



23. BATEAUX OFFICIELS

- 23.1 Les bateaux officiels du comité de course et les bateaux entrant dans le dispositif de surveillance et d'assistance aux coureurs sont identifiés par le moyen que l'Autorité Organisatrice, le CVM, jugera nécessaire.
- 23.2 Les bateaux du Jury seront identifiés par un pavillon JAUNE « Jury »

24. ACCOMPAGNATEURS [DP] [NP]

- 24.1 Les accompagnateurs ne doivent pas approcher à moins de 50m des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 24.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être enregistrés au secrétariat du club au plus tard à l'heure limite de la confirmation de l'inscription pour les coureurs.
- 24.3 Pour des raisons de sécurité :
- Tout bateau accompagnateur doit être en veille VHF permanente, canal 77 lorsqu'il est sur l'eau
 - Tout bateau accompagnateur non identifié sera éloigné des zones de course.
- 24.4 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

25. EVIDENCE PHOTOGRAPHIQUE

- 25.1 Le comité de course et les membres du jury sont susceptibles d'utiliser des caméras pour enregistrer certaines scènes de courses et notamment les départs et les passages de marques.

26 DROITS D'IMAGE

Les concurrents autorisent le CVM et les partenaires de la régata à utiliser sans restriction leur image pour tout texte, photographie, vidéo, aussi bien d'eux-mêmes que du bateau qu'ils utilisent. Leur nom ou image pourront être publiés ou diffusés par tout média (presse, Facebook, etc.). Le nom, la bibliographie des équipages pourront être utilisés ou reproduits à cet effet.

27 EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus dans la zone qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux pour la nuit (*règle Covid*)

28 PRIX

Des prix seront distribués comme suit par le Cercle de Voile de Marseillan :

- 3 premiers ILCA 4 garçons
- 3 premières ILCA 4 filles
- 3 premiers ILCA 6 garçons
- 3 premières ILCA 6 filles



- 3 premiers ILCA 7
- Série Master à la discrétion du CVM.

30 DECHARGE DE RESPONSABILITE

30.1 En application de la RCV 3 « Décision de courir », l'autorité organisatrice (comprenant la Fédération Française de Voile, l'Association AFL ILCA France, le CVM, le Comité de Course, le Comité Technique, le Jury, les employés, volontaires ou partenaires) n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès pour des accidents entre compétiteurs dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

30.2 Le sport de la voile est par nature imprévisible et comprend de façon inhérente un élément de risque. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que :

- a) il est conscient de l'élément de risque inhérent au sport et accepte toute responsabilité dans sa propre mise en danger et celle du bateau ;
- b) il est responsable de sa propre sécurité et de celle du bateau ainsi que de tout autre propriété, que ce soit sur l'eau ou à terre ;
- c) il accepte la responsabilité pour toute blessure, dommage ou perte dans la mesure où il s'agit du résultat de ses propres actions ou omissions ;
- d) le bateau est en bon ordre de marche, équipé pour naviguer au cours de cette épreuve et capable de participer ;
- e) la mise à disposition par les organisateurs de l'épreuve d'une équipe de gestion de la course, de bateaux d'assistance, d'arbitres et de divers bénévoles ne le relève pas de ses propres responsabilités ;
- f) la mise à disposition de bateaux d'assistance est principalement limitée à l'assistance des personnes, particulièrement en cas de conditions météorologiques extrêmes, et telle qu'elle peut être apportée dans les circonstances existantes ;
- g) il est de sa responsabilité de se familiariser avec tout risque spécifique aux lieux et à l'épreuve, de se renseigner sur toute règle et information fournie et d'assister à toute réunion organisée pour les concurrents lors de cette épreuve.

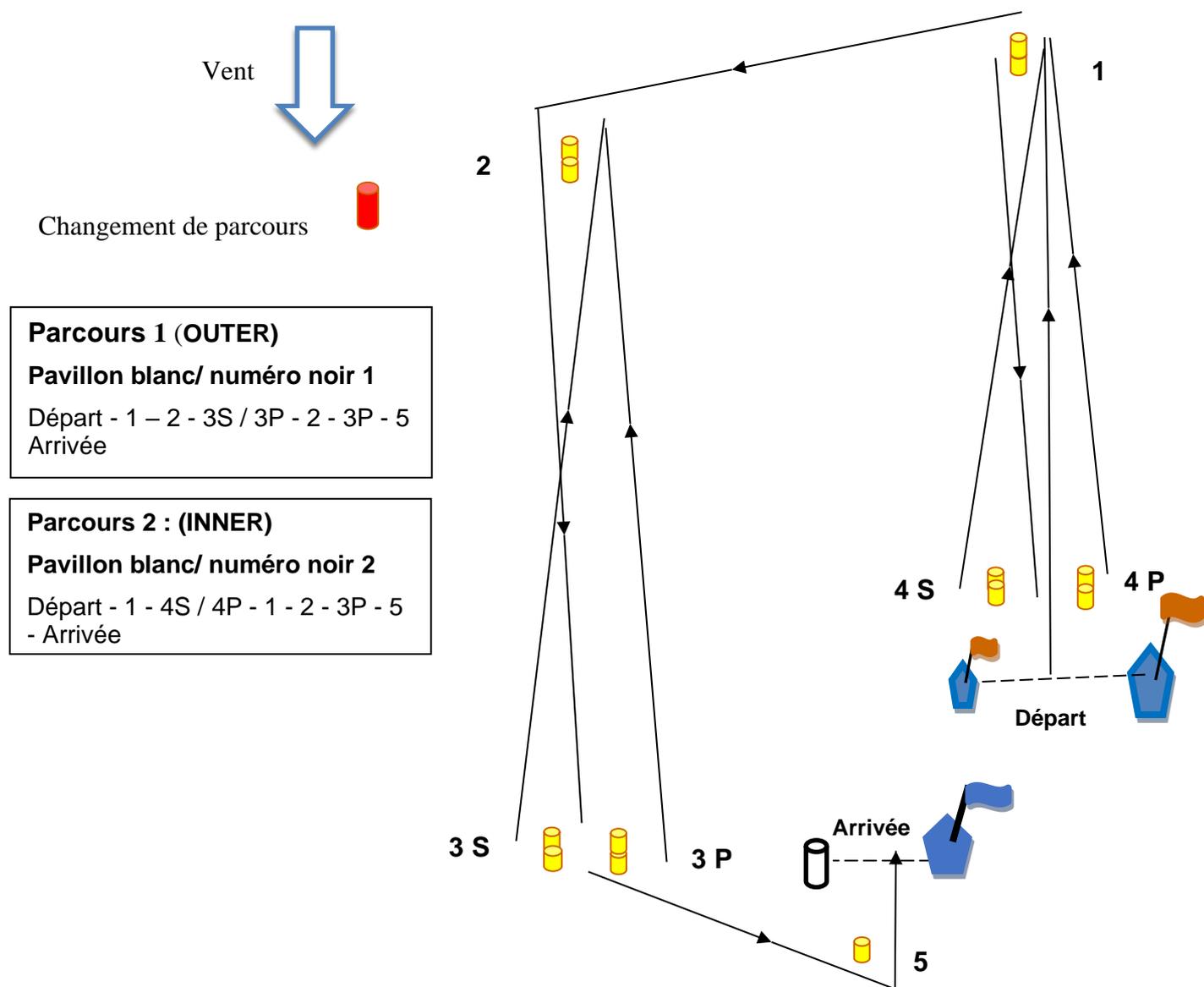
Arbitres désignés par la FFVoile :

Président du comité de course :	Catherine POST (CC nationale FF Voile)
Comité de course adjoint :	Éric DESCRIAUX (Stagiaire CC Régional FF Voile)
Président du jury :	Nicolas COMPTA (Jury national FF Voile)
Juge :	Marie Paule PICQUART (Jury régionale FF Voile)
Commissaire aux résultats	Florence BENEZECH (Commissaire FF Voile)

ANNEXE ZONE DE COURSE

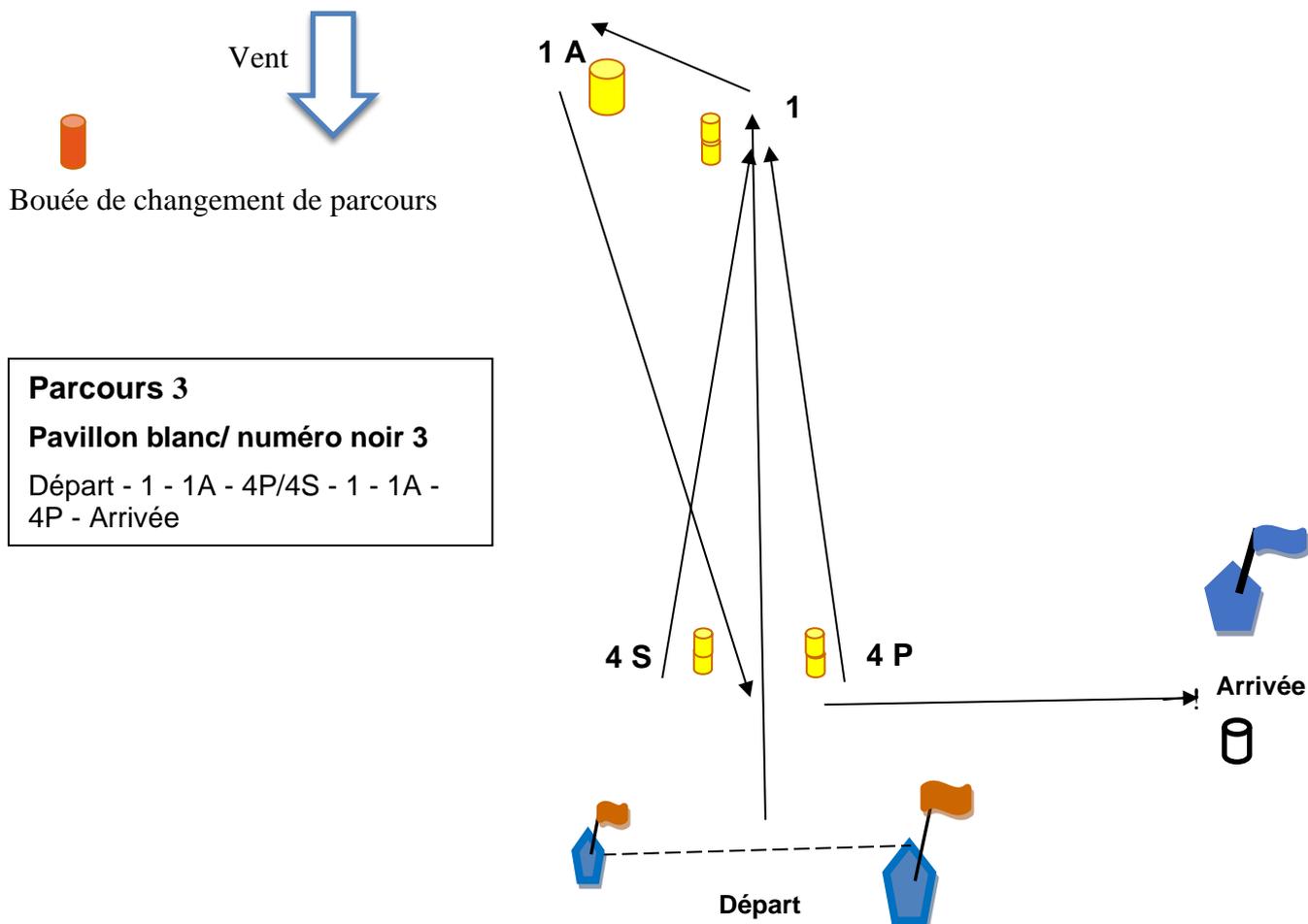
Les parcours sont matérialisés par des bouées gonflables mobiles : positionnées avant le début des courses, elles sont retirées aussitôt après la fin des courses

ANNEXE PARCOURS "OUTER (1) - INNER" (2)



- Toutes les marques sont à laisser à bâbord sauf 3S et 4S à laisser à tribord
- Ligne de départ : délimitée par des bateaux du Comité de course arborant un pavillon ORANGE
- Marques 1, 2, 3P et 3S, 4P et 4S et 5 : bouées cylindriques « JAUNES»,
- Ligne d'arrivée : Bâbord : bouée cylindrique BLANCHE - Tribord : bateau avec pavillon Bleu
- Marque de changement de parcours : bouée cylindrique ROUGE

ANNEXE PARCOURS “AU VENT - SOUS LE VENT” (3)



- Toutes les marques sont à laisser à bâbord sauf 4S à laisser à tribord
- Ligne de départ : délimitée par des bateaux du comité de course arborant un pavillon ORANGE
- Marques 1, 1A, 4P et 4S : bouées cylindriques JAUNES,
- Marque d'arrivée Bâbord / au vent : Bateau du comité arborant un pavillon BLEU
- Marque d'arrivée Tribord / sous le vent : bouée cylindrique BLANCHE
- Marque de changement de parcours : bouée cylindrique ROUGE